

LE LOUISIANNAIS.
PUBLIE PAR J. GENTIL.
PARAIT LE SAMEDI.
Prix de l'abonnement, pour un an, \$5.
CONVENT P. O.—ST. JACQUES,
GENTILLY,—LOUISIANNE.
SAMEDI 10 FEVRIER 1877.

J. GENTIL, REDACTEUR.

AGENTS DU LOUISIANNAIS.

Nouvelle-Orléans.—A. G. Romain,
Capitoulas St. No. 16.
St. Jacques, St.-Jean-Baptiste, Iberville,
Association et Ascension.—Just Combes,
Donaldsonville.

Cajayette, Attakapas.—Edouard E.
Morton.
Nouvelle-Orléans.—Auguste Girod,
Vacherie.—Morris Feitel.

LE FRANÇAIS EN LOUISIANNE.

I.

Quand la Louisiane fut cédée par la France aux Etats-Unis, une des clauses contenues dans l'acte de cession, si nous nous trompons point, fut que la langue française serait conservée et maintenue en Louisiane.

En effet, conformément à cette clause, pendant longtemps, la langue française fut en Louisiane, conjointement avec l'anglais, la langue parlée, écrite et légale de cet Etat. Hier encore, avant la guerre, la Confédération et la reconstruction, l'anglais n'était pas le seul idiome de la Louisiane.

Et les choses, en politique comme en morale, n'en allaient pas plus mal. Le premier coup porté à la langue française, coup indirect et maladroit, fut fait par le parti know-nothing, une assez triste importation du puritanisme de l'intolérance et du Nord. Le know-nothingisme n'en triompha point pour cela, et c'est peut-être même à cause de cela qu'il n'eut qu'un jour de vie éphémère et de terreur odieuse.

Frapper ses aïeux n'est pas bon. Il faut honorer les aïeux, surtout quand ils ont été généreux et nobles. La plus ordinaire des religions vous commande ce respect et ce culte. Les morts, aussi bien que les vivants, rendent la terre sacrée.

Mais le coup vraiment brutal, peut-être mortel, porté à la langue de nos pères, et porté-avec tout le calcul de la haine et tout le fanatisme des races, des origines et des religions différentes, le fut par le parti dit républicain, par les radicaux de la reconstruction ou de la destruction, par les carpet-baggers de l'aventure, des gankee notions et des moral ideas.

Car le carpet-bagger, triste importation de la guerre civile et de la conquête, vagabond du Maine, du Massachusetts et de la Nouvelle-Angleterre, hait profondément tout ce qui est français et touche de près ou de loin à la France. Par l'origine, du reste, par la race, par la langue, par la civilisation, il se croit supérieur aux autres hommes et aux autres peuples. Il n'a son intelligence, son activité, son génie. Il est maître-né. Les Louisianais, entre autres, ne sont pour lui que des Français bêtards, des créoles, bumbés, la race intermédiaire entre l'homme et le laotier. Sans lui, la Louisiane ne peut être le lieu, ni penser, ni vivre. Il est le maître.

On lui doit tout. C'est lui qui a enseigné aux Louisianais à labourer la terre, à planter des cannes, à sillonner le riz et le coton, à cultiver et à fabriquer le tabac, à manger du pain et des beignets, à boire du whiskey et à chanter des psaumes. Avant lui, ante bellum, les gens de cet Etat ne savaient ni lire, ni écrire, ni même parler, et ils marchaient à quatre pattes. Ce sont les carpet-baggers comme Warmoth, Kellogg, Packard et autres qui nous ont appris l'honneur, le patriotisme et la vertu.

Aussi, en retour de tels bienfaits, avaient-ils l'incontestable droit de piller la Louisiane et de calomnier les Louisianais.

II.

C'est donc au carpet-bagger, à ses préjugés haineux, à l'article 109 de la Constitution radicale et anti-louisianaise, que la langue française doit avoir perdu son titre et son caractère légal en Louisiane. Car l'article 109 la vise particulièrement et la supprime d'une façon absolue. Le dit article, contrairement à l'une des clauses de l'acte de cession, contrairement aux coutumes et aux pratiques de la Louisiane, contrairement même aux intérêts de la moitié de la population, déclare "qu'aucune loi n'exigera qu'une procédure soit émise dans une langue autre que l'anglais".

Cela, certes, est bien la suppression, et de la suppression du français dans la procédure on arrive bien vite à la suppression du français dans l'école.

Le Louisianais.

JOURNAL DES PAROISSES ST. JACQUES ET ASCENSION, LE.

PRIX DES ANNONCES.
Par carré de dix lignes, ou moitié pour la première insertion... \$1.50.
Par carré de chaque publication subséquente... 75.
Les communications de nature personnelle et les avis à l'année se régleront de gré à gré avec l'Editeur.
La liberté finit où commence la licence.
VOL. XIII... NO. 15.

pour parler, pour être libre. Une lumière est préférable à deux lumières. Au reste, deux lumières coûtent trop d'huile et trop de temps, et nous n'avons point d'huile à gaspiller et de temps à perdre. Après tout, ce pays est américain, non français. Il nous faut des lois et des mœurs américaines. Avoir la langue de l'étranger dans ses lois, c'est avoir l'étranger dans sa maison. Et quel étranger? Passe encore pour l'Allemand, qui est notre frère. Mais le Français est triviale, léger, sans cervelle, peut républicain, point démocrate, généralement catholique. Ses qualités prétendues sont des vices certains, et sa langue est comme lui. Pauvre langue de bavards! Seuls, les Français prétendent qu'elle est un admirable médium d'idées générales et d'idées générales. Il n'en faut rien croire. Elle n'a pas le son métallique des guinées anglaises et la sonorité des grelots espagnols. Elle babille. C'est la langue de la causerie, du racontar et des portières. Mirabeau sifflait, Vergniaud jacassait, Gambetta jabotait, et les écrivains français sont des diseurs de riens et des menteurs de singes. Bismark, du reste, a écrasé la France et la langue française sous son ponce de Teuton.

III.

Le français a donc été banni de l'école louisianaise. Car la raison et la justice le voulaient, s'il faut en croire les Anglo-Saxons et surtout les carpet-baggers.

Certes, l'anglais est la langue nationale, et nous lui devons toute considération et tout respect. Beaucoup de grands hommes, littérateurs, penseurs et philosophes, l'ont parlé et le parlent. La littérature anglaise est riche, très riche, riche par l'Irlande, l'Ecosse, l'Angleterre et les Etats-Unis. Elle a une haute tribune et de puissantes voix. La liberté doit beaucoup à la langue anglaise, et la civilisation ne lui doit pas moins. Nous croyons même qu'il n'est guère possible d'être un homme moderne, d'aujourd'hui, de ce dix-neuvième siècle, sans comprendre et sans parler la langue du Times volumineux et universel. Les Anglais, disons-le, ont balbutié de bonne heure, avant les autres, la langue de l'examen, de la recherche, de la philosophie et de la liberté. Ils connaissent également et parfaitement l'idiome des affaires. Ils ont des colonies, des possessions et des comptoirs partout. Leurs flottes, conjointement avec celles de l'Amérique, sillonnent toutes les mers, et la moitié du monde civilisé sait leur langue, achète leurs produits et consomme leurs idées. Si nous voulions rire en ce sujet, nous dirions, avec le Figaro de Beaumarchais, que l'on peut voyager partout, comprendre tous les peuples, être compris de tous les hommes, chrétiens et sauvages, avec le mot sacramentel et connu des Anglais et des Américains.

L'anglais, pour nous, est la langue de la Constitution des Etats-Unis, c'est-à-dire d'un monument impérissable de raison, de vérité et de justice.

Mais nous faut-il pour cela tirer les conclusions absurdes et haineuses que les gallophobes et les carpet-baggers ont tirées, et devons-nous admettre, quand la civilisation véritable est faite de toute langue, de toute lumière et de tout progrès, que l'homme se complète en amoindrissant le programme de ses connaissances, en retrécissant le cercle de ses idées et de ses sentiments, en consacrant l'étrange théorie qu'il faut savoir le moins pour valoir le plus? Sommes-nous tellement supérieurs en tout, c'est-à-dire complets, parfaits, forts de nous-mêmes et indépendants des autres, pour que nous nous mariions dans une nationalité qui repousserait comme barbare tout ce qui peut venir du dehors, ressembler à la France, porter un nom étranger, voire même être soupçonné d'origine étrangère; et devons-nous dire que notre verbe anglais, *verbum Saxonicum*, sera le seul verbe reconnu, autorisé, parlé, véritablement sacré pour un libre citoyen de la jeune Amérique? Plus on sait, plus on vaut.

IV.

Il est à la Nouvelle-Orléans, dans certains quartiers de cette singulière ville, des enfants de dix ou douze ans, enfants du peuple, qui parlent distinctement deux ou trois langues, l'anglais, le français et l'allemand.

Ils ont appris cela en grandissant, en jouant, sans effort, comme l'oiseau apprend à chanter. Et si l'école, qui leur est due, car l'école est due à tous, leur donnait le maître de ces différentes langues, vos écoliers, à quatorze ou quinze ans, à l'âge du travail et de l'apprentissage, parleraient et écriraient correctement les trois langues que la science, l'industrie et le commerce se disputent comme médium de civilisation, de progrès et de grandeur.

Le temps est venu, croyons-nous, pour tous les hommes, savants et artisans, riches et pauvres, européens et américains, de parler plusieurs langues et d'être compris de plusieurs peuples. Nous sommes au siècle des associations, des Congrès et des échanges de toute nature. Le moindre des artisans, de ce continent ou de l'autre, a présentement le monde pour atelier. On voyage vite, on se déplace facilement, on se parle de bien loin. Nous ne sommes plus les Compagnons du tour de France, et si nous sommes encore les Compagnons du Devoir, c'est le tour du monde que nous faisons aujourd'hui. L'ouvrier doit donc, non moins que le savant, connaître une autre langue que sa langue nationale,

parler la langue ou les langues des peuples voisins, et par là n'être un étranger et un paria nulle part. La langue est le complément de l'outil, et vous êtes libre avec l'un et l'autre. Vous n'avez plus, possédant ces deux choses, besoin de truchements, de mots de passe et de Compagnonnage. Partout, ici et là, vous êtes chez vous. Vous comprenez et vous êtes compris. On ne vous regarde pas d'une façon singulière, et votre travail, plus affranchi, plus souverain que jamais, vous naturalise chez toutes les nations et dans tous les ateliers. L'ouvrier intelligent, éclairé, savant même, devient l'égal de l'artiste. Mais en serait-il ainsi, et que vaudrait-il, s'il ne connaissait que le patois de son village, et s'il n'avait jamais lu et pu lire que la gazette de sa bougade?

Oui, plus l'homme sait, plus il vaut. Et vous n'apprenez jamais une langue, quelle qu'elle soit, sans apprendre une partie de la civilisation qu'elle contient; et sa possession est toujours un agrandissement intellectuel et moral, une richesse dont on peut être fier, une liberté nouvelle qui complète la liberté acquise et donne à la conscience une perception plus étendue des devoirs et des droits de l'homme et de l'humanité.

Que si vous repoussez misérablement, par sot préjugé et malveillance absurde, la langue reconnue entre toutes comme la plus admirable médium d'idées générales, de principes élevés, de chaleureuses sympathies, de fraternités augustes, comme aussi l'instrument d'une précision, d'une justesse et d'une clarté supérieures—la langue française—vous n'êtes vraiment point de ce siècle, et votre civilisation est plutôt une civilisation de proscripteurs qu'une civilisation de démocrates.

L'athénisme louisianais, lui, a d'autres sentiments, et c'est de plus haut, avec une autre religion et une foi différente, qu'il regarde les horizons qui se splendent des grandes clartés et des splendides rayonnements de la France de demain.

LES QUINZE.

Les quinze Américains qui constituent la Commission arbitrale pour l'admission ou le rejet des votes présidentiels, et qui tiennent certainement les destinées de ce pays et de cette république en leurs mains, sont: MM. Edmunds, du Vermont, avocat; Morton, de l'Indiana, avocat; Frelinghuysen, du New-Jersey, avocat; Thurman, de l'Ohio, avocat; Bayard, du Delaware, avocat; Payne, de l'Ohio, avocat; Hoar, du Massachusetts, avocat; Hunton, de la Virginie, avocat; Abbott, du Massachusetts, avocat; Garfield, de l'Ohio, avocat; les 5 juges, Clifford, Strong, Miller, Field et Bradley, donc 5 avocats.

Les Quinze sont quinze avocats. Il y a 204 avocats à la Chambre des Représentants de Washington, et presque tous les sénateurs des Etats-Unis sont avocats.

On peut vraiment dire que l'avocat, l'homme de la parole et de la loi, est la véritable puissance et le souverain régulateur de cette république et de cette démocratie.

NOUVELLES.

VIEUX MONDE.—"La Russie, dit Gortschakoff, avant de modifier sa politique, attendra l'opinion des Puissances." La Russie n'est pas prête, voilà tout. Elle fera sans doute tous ses efforts pour que les négociations de paix entre la Turquie et la Serbie n'aboutissent à rien. Quand au Sultan, il a remercié le Grand Vizir Midhat Pacha, et l'a remplacé par Idham Pacha, un vieux Turc belliqueux.—La presse allemande grogne contre la presse française. Elle prétend que la guerre contre l'Allemagne est au fond de tous les calculs et de toutes les combinaisons des hommes politiques français. C'est là, disons-le, ne point se tromper, et l'heure de la revanche viendra avant la mort de Bismarck.—L'Allemagne, dit-on, convoite la Hollande.—Le général Kinsler, commandant des hallebardiers pontificaux, a donné sa démission. Il n'aime point le nouveau cardinal secrétaire d'Etat.—Le roi de Suède, le Prince Royal et le prince Bohi ont été initiés francs-maçons.—Le Journal de Paris, *Les Droits de l'Homme*, a été suspendu pour six mois, et son rédacteur condamné à six mois de prison. Article diffamatoire contre Mac-Mahon et justification de la Commune. Si Mac-Mahon eût dit: "Laissez dire"—la condamnation des *Droits de l'Homme* aurait été plus réelle. Mais les Français ne savent point encore ce qu'est la liberté de la presse.—Le roi Alphonse d'Espagne se marie.

P.S.—Midhat Pacha conspirait le renversement du Sultan et la mise en liberté des odalisques.—La Serbie acceptera les conditions de la Turquie.—La Russie est mécontente.—Les ouvriers de Lyon, tisseurs en soie, sont dans la détresse et sans travail par suite de la hausse dans la soie grège.

NOUVEAU MONDE.—Tous les yeux, bien entendu, sont tournés sur Washington et la Commission des Quinze. Le dénombrement des votes, de l'Alabama à la Floride, s'est fait sans conteste. A la Floride, il a fallu s'arrêter. Le certificat des électeurs démocrates n'a pas été fait à temps. On sait pourquoi et grâce à quelles entraves. Le vote électoral ou sera-t-il pour cela donné

à Hayes? L'opinion est que le vote de la Floride ne sera compté ni pour Hayes ni pour Tilden.—Des objections seront faites contre le vote du Mississippi, le gouverneur du Mississippi, disent les radicaux, étant un usurpateur.—Pendant que le dénombrement électoral s'effectue, et que le tribunal arbitral siège et juge, l'enquête louisianaise se poursuit au Congrès. Le sieur Maddox, un officier quelconque du Revenu, succédant à Littlefield sur le banc des témoins, a déclaré que Wells, "en retour de ses services, accepterait volontiers un petit million,—million à partager entre lui, Anderson et les deux *morieaux*." Wells, bien entendu, nie. Tout n'aurait pas été fini. Wells, en plus, déclare que D. F. Kenner lui aurait offert \$200,000 s'il voulait... Mais D. F. Kenner, pas le Kenner du Bureau des retours, répond que c'est en effet la somme que Wells aurait volontiers acceptée. Quant à Casenave, il balbutie, répond qu'il ne sait pas, qu'il ne sait rien, qu'il a oublié, qu'il est bête, &c. Le Bureau des retours est irrévocablement condamné. Cette condamnation vaudra-t-elle le vote électoral de la Louisiane à Tilden? On le conjecture.—Le président Grant, en son message, parle d'or, c'est-à-dire de la reprise du paiement en espèces pour le 4 mars 1877.—Les gens de couleur de la Caroline du Sud s'assemblent, pérorant et pétitionnant démocratiquement pour Wade Hampton.—Il y a plus de 50,000 ouvriers sans travail à New-York.—A. H. Stevens, l'homme d'Etat de la Géorgie, est mourant.

Le Mexique est en crises. Diaz sera renversé demain. Les cléricaux ont triomphé dans les élections de Mexico. Les dits cléricaux occupent les postes les plus importants dans le Michoacan, à Puebla et à Queretaro. Cortina s'est prononcé contre Diaz.

LOUISIANNE.—Toujours le statu quo. En réalité, Packard et les siens ne comptent plus. Personne ne s'occupe d'eux et de la caverne St. Louis. Quant à Nicholls, il est gouverneur de fait, de droit et pour tous. La vraie législation, la seule, puisque l'autre est sans quorum et débandée, légifère sagement et laborieusement. La confiance renaît, l'argent montre son nez, le commerce donne signe de vie, la propriété reprend valeur. Les Orléanais vont s'amuser au Mardi Gras. Mais Wells, Anderson, Casenave et l'autre ne s'amuseront guère, paraît-il. Wells, toutefois, n'a pas encore perdu toute son impudence et toute son audace. Il nie certains faits, ne répond pas à d'autres, mais il confesse cependant que les retours de la paroisse Vernon ont été altérés. Duncan F. Kenner, en route pour Washington, a déclaré publiquement et par télégramme que "Wells lui avait demandé \$200,000 pour proclamer, tel qu'il avait été donné, le vote de la Louisiane."—Wells a été désarmé. Il portait deux revolvers, un poignard et une canne plombée.—Casenave et l'autre *noiraud*, comme dit Wells, font triste mine à Washington.—Kellogg aurait télégraphié à Packard: Tout est fini.—C. C. Antoine, ex-lieutenant-gouverneur de la Louisiane, commence à croire qu'il ne présidera plus de Sénats.—La Législature n'a pas encore élu le sénateur. Jonas a l'avance sur ses concurrents. Robertson perd du terrain. Robertson a trop connu le retourneur Anderson.—On a arrêté une bande de faux-monnayeurs à la Nouvelle-Orléans. Mauvaises gens! Wells n'en était pas.

DENIERS NOUVELLES.—L'armée russe va traverser le Pruth dans quelques jours.—Le banissement de Midhat Pacha est considéré comme un malheur.—La Turquie est folle et... perdue.

—La Commission arbitrale a décidé que, dans le cas de la Floride, elle n'accepterait que les votes certifiés par le gouverneur. Mauvais précédent.—Kenner, l'un des quatre retourneurs de la Louisiane, reconnaît que son Bureau a supprimé plus de 1000 votes, et que des fraudes ont été commises pour la paroisse Vernon.—Le Secrétaire Morrill est malade.—Le représentant Gibson a prononcé au Congrès un discours habile et élaboré sur les affaires de la Louisiane.—La Commission arbitrale est-elle un Bureau des retours?

ICI ET AILLEURS.

ECOLES.—Il y a certainement quelques collèges en Louisiane, et qui valent des écoles; mais les écoles de la Louisiane, celles qui portent ce nom, sont parfaitement mauvaises. On peut même dire, sans erreur et sans blasphème, que l'Instruction publique n'existe guère en Louisiane. Car le collège est l'institution des riches, des privilégiés, de ceux qui veulent que leurs enfants déclinent *rosa*, jouent un peu la comédie et connaissent le cornet à piston. Car l'école publique, dans ses conditions actuelles, organisée au désorganisée comme elle est, avec les directeurs et les professeurs qu'elle a, est une amère farce et une très mauvaise plaisanterie.

L'éducation publique n'est pourtant point une mince considération. On ne fait guère des hommes avec de l'ignorance. Un peuple n'est jamais peuple, c'est-à-dire libre, moral et sain, s'il a la tête et la conscience dans les ténèbres. Toutes les hontes et tous les asservissements sont possibles avec l'ignorance, qui est l'irresponsabilité; mais la liberté ne rayonne guère que dans la lumière, qui est la science.

Et les enfants d'ici, depuis dix ans, grandissent au hasard et dans l'ombre. L'école est communément fermée, rarement entrouverte, mais toujours obscure. On n'y trouve ni le livre, ni le maître, ni la morale. Le professeur est généralement un individu, et les directeurs sont aussi des individus.

Pour n'en donner qu'un exemple, est-ce que V. Dickenson n'est pas président du Bureau des écoles de St. Jacques, et ne savons-nous pas que M. Dickenson est un individu ignorant, illettré, irresponsable et qui ne sait pas même lire? M. Simms, un autre membre du Bureau, le président du comité des professeurs, est relativement un aigle. M. Simms ne fait que six fautes par mot.

On, tout cela est dégoûtant, pitoyable et africain. C'est une honte. Il est temps que nous sortions de cette ombre et de cette Afrique. Nous avons besoin d'air, de justice et de lumière. Il nous faut la civilisation. Fumissons-en avec les comédies, les orgies et les saturnales. Ouvrons l'école,—l'école du livre, du maître et de la morale.

Aussi approuvons-nous le bill de nos législateurs sur la réorganisation des écoles publiques, anxieux de le voir fonctionner au plus vite, afin que ce pays cesse d'être méprisé, et pour que les enfants de la Louisiane, blancs et noirs, puissent s'éclairer en grandissant et devenir des hommes utiles et des citoyens respectables.

Voici l'analyse du nouveau bill: "Le Bureau de l'Instruction Publique pour l'Etat se composera du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, du secrétaire d'Etat, de l'avocat-général et du surintendant de l'Instruction publique, ce dernier sera secrétaire et agent exécutif du conseil, dont le gouverneur sera président ex-officio.

Chaque paroisse, sauf celle d'Orléans, aura un conseil de cinq à neuf citoyens capables, qui seront nommés par le Conseil de l'Etat. Ce conseil de paroisse aura un pouvoir discrétionnaire pour nommer des administrateurs dans chaque district d'école, lesquels feront des rapports trimestriels sur la situation des écoles. Le conseil paroissial examinera et nommera les professeurs, fournira les livres, aux écoles, et veillera à l'emploi convenable des fonds revenant au budget scolaire de la paroisse.

La limite des dépenses pour l'entretien des écoles est fixée au montant du revenu tiré des taxes d'Etat et de paroisse et des donations particulières. Le trésorier du conseil paroissial recevra cinq pour cent des sommes déboursées par lui.

Pour la Nouvelle-Orléans, le Conseil de l'Etat désignera un citoyen de chaque district municipal de la ville, qui sera membre ex-officio du conseil des directeurs et qui fera un rapport trimestriel au Conseil de l'Etat. La ville aura un surintendant qui agira avec le conseil des directeurs et recevra un salaire de \$3000. Le Conseil municipal élira le conseil des directeurs, qui se composera de vingt membres. La moyenne des dépenses mensuelles pour le soutien des écoles ne dépassera pas le 12e de toutes les sommes réparties par l'Etat et la ville pour le budget annuel des écoles.

Les conseils paroissiaux et celui de la ville établiront au moins une école, dans chaque district d'école et chaque ward de la ville, et aucun professeur n'aura charge de plus de 60 élèves. Les conseils de toute ville ou bourg pourront établir des écoles du soir pour les adultes.

Le conseil de la Nouvelle-Orléans établira une ou plusieurs écoles normale, et s'il le décide ainsi, les élèves sortant de ces écoles avec des diplômes auront la préférence pour les nominations comme professeurs. Le conseil pourra faire payer aux élèves de ces écoles une contribution de une à cinq piastres par mois.

ASCENSION.—M. L. Bentley, le *Chief*, greffier de Cour de la paroisse Ascension et républicain de note, écrit: Je n'ai point sollicité une commission du général Nicholls. J'en avais déjà une du gouverneur Kellogg. Nous savons que celle de Kellogg est bonne pour Kellogg et ses successeurs. Je voulais simplement savoir du général Nicholls si la commission de Kellogg serait bonne pour lui?

Une telle explication, fort naïve vraiment, fait honneur à l'intelligence et à la franchise de M. Bentley.

Mais si Nicholls, gouverneur demain, et gouverneur incontesté, refusait aux radicaux élus les commissions auxquelles ils ont droit, les dits radicaux seraient mal venus à se plaindre. Car ces messieurs, en vertu de la doctrine radicale, qui est la doctrine de Wells et du Bureau des retours, pensent généralement qu'un gouverneur n'est tenu à commissionner que les individus de son parti et de sa bande.

Mais telle n'est point la doctrine du gouverneur Nicholls. Un élu, quel qu'il soit, est un élu. Seulement il est bon, messieurs les radicaux, que vous sachiez que le gouverneur Nicholls est un homme honnête, loyal et ferme; que les petits moyens ne lui conviennent pas, et que Nicholls n'est ni un Kellogg, ni un Packard, ni un aventurier sans principes.

Au reste, en signant des commissions pour les fonctionnaires élus, le gouverneur ne fait point acte de mépris ou d'estime à l'endroit des individus auxquels les commissions sont destinées.

M. J. W. Shade, sergent d'armes, était naturellement là, mais sous la hallebarde de rigueur.

A propos des deux blancs fourvoyés dans le Jury de Police, s'il faut en croire l'un des trois membres de couleur, "ils ne sont pas très habiles et très expérimentés, mais ils se formeront."

MM. Davis et Dornberger se formeront. Ils sont à bonne école.

Mais MM. Johnson, Harrison et Alfred Mire sont tout formés, paraît-il.

Et ce sont eux qui, toujours selon l'expression du même membre de couleur, ont commencé à mettre les lois dehors.

"Mettre les lois dehors" signifie faire les lois, déterminer les taxes, passer des ordonnances, répondre *that so*, &c.

En attendant, lisez ci contre, au dos du *Louisianais*, au-dessous du sacrum, à l'endroit convenable, en anglais de ces messieurs, les *lois mises dehors* à la séance extraordinaire du samedi 27 janvier 1877.

Quant à celles *mises dehors* le 27 Février, dans l'après-midi, au même lieu, c'est-à-dire à la maison de Cour, elles n'ont pas grand intérêt.

Les lois de ces messieurs, après tout, sont-elles des lois, et ces messieurs pensent-ils qu'elles nous obligent en quoi que ce soit?

Ces messieurs sont dans l'erreur. Leurs lois ne sont pas des lois. Il leur manque le caractère définitif qui fait la loi, auquel on reconnaît la loi, sans lequel il n'y a pas de loi. Et l'avocat Cohen, conseiller du Jury de Police, gagne fort mal son argent.

Non, les lois du Jury de Police Johnson-Dornberger ne sont pas des lois. Elles valent moins qu'un faux nickel. Vous pouvez en rire à votre aise. Les diseurs seraient perdre son temps, et le contribuable, marchand ou traifiquant, qui payerait ses taxes ou ses licences en vertu de ces lois, serait à coup sûr un grand fou.

Encore une fois, ces lois ne sont pas des lois, et si vous n'avez pas compris le pourquoi, nous vous le dirons dans quelques jours. Mais avant, comme de juste, il est bon que l'avocat Cohen soit confondu, et que ses amis, ses fidèles et ses protecteurs du Jury de Police sachent bien qu'ils ont en tort de prendre Cohen pour un avocat, pour un malin, pour un savant, pour un *merle blanc*.

P.S.—Que pensez-vous? Cinq du nouveau projet de loi déjà voté par la Chambre?—Election du Jury de police le premier lundi de mai, tous les deux ans. Un membre par district.

COUR.—Le juge de paroisse [Siskron] a ouvert sa cour cette semaine.

Il ne s'est rien passé là qui puisse intéresser l'univers, ni même St. Jacques.

C'est après carnaval et Mardi-Gras que les affaires importantes, seront examinées, plaidées et jugées.

C'est juste.

Cependant, comme la Cour de paroisse a été ouverte, comme son Honneur a siégé, comme il était du devoir de l'avocat de paroisse d'être à son poste, le public s'est demandé où était l'avocat H. Cohen.

Car, l'avocat H. Cohen était absent. Et chacun, tout naturellement, s'est demandé pourquoi.

Pourquoi? M. Cohen ne doute certainement de rien, et si la présomption est un titre, M. Cohen n'est pas sans titre. Toutefois, comme il faut plus que de la présomption, quand on n'est pas avocat, pour s'asseoir au banc des avocats, plaider, défendre, accuser, &c., l'audace a sans doute manqué à M. H. Cohen.

M. Cohen s'est probablement dit: Il est malsain de se présenter à la barre. Un avocat véritable pourrait me demander d'où je viens, qui je suis, et si les chie-en-lit du Mardi-Gras ont droit à la toge. Je ferai triste mine et triste figure. Je perdrais mon prestige aux yeux de MM. Johnson, Dornberger, Davis et Harrison. Et puis le collecteur des taxes, M. G. E. Bovee, en sortant du prétoire, me réclamerait les \$10 de licence que mon propre Jury de Police a imposé aux avocats. *Nichts hamn heraus!*

P.S.—Erreur et réparation d'honneur. L'avocat Cohen était absent lundi, mais présent mardi. Et il a parlé.

ITEMS.—Le fleuve monte, monte et monte.

Les habitants réparent leurs levées.

—Le Mississippi, selon sa généreuse habitude, charrie cycomores et cypreses. Les faiseurs de radeaux sont à l'avant.

—Est-ce que l'hiver serait fini? Les pêcheurs s'étoient, les premiers se pouvaient, la vigie commença à pleurer, la sève monta à tous les arbres, et l'on voit des moqueurs se poursuivre.

—Pas de cirque cette semaine.

A propos de cirque, nous savons que les citoyens Dan Rice, Cole et autres, en vertu d'une loi du Jury de Police sont tenus de payer à chaque exhibé de leurs reptiles, de leurs bêtes et de leurs acrobates, une somme de 10 dollars.

Les trésoriers de paroisse pour ils dire au public les collecteurs ont touché cette somme et la bourse?

—Le trio Simms, Diakapout est à son poste, à la caverne aux côtés de Packard, le rôdeur, résolu à la mort.

Il y aura bal de chie-en-lit mardi prochain à l'hôtel St. Louis.